

PÔLE AMENAGEMENT ET ECONOMIE

Direction Prospective Territoriale et Urbanisme

Service Planification et Observatoire

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du PLU sur la zone AU6st de Macabit pour une durée de un mois soit du 28 janvier au 28 février 2019. Le projet de modification a pour objet de permettre la réalisation des deux premières tranches de l'opération Résorption de l'Habitat Spontané (RHS) Bellemène-Macabit portée par la SHLMR (31 rue Léon Dierx B.P. 20700 - 974474 Saint-Denis cedex), sur une partie du périmètre de la zone AU6st située à l'est du quartier de Bellemène (Bassin de vie du Guillaume).

Monsieur Paul Emilien ETNARD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté, paraphé et ouvert par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Saint-Paul, service Planification et Observatoire (PLO), situé au 12, rue Labourdonnais, ainsi qu'en mairie de proximité de Bellemène, située 7, chemin Pavé Lougnon, pendant la durée de l'enquête soit du 28 janvier au 28 février 2019, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Les pièces du dossier seront également consultables pendant la durée de l'enquête sur le site internet de la Ville, à l'adresse suivante : <http://www.mairie-saintpaul.re/>, espace « particulier » / rubrique PLU. Chacun pourra prendre connaissance du dossier de modification du règlement du PLU de Saint-Paul et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit sous pli portant la mention « **ne pas ouvrir** » avant la clôture de l'enquête à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire enquêteur
Mairie de Saint-Paul
Direction Prospective Territoriale et Urbanisme
Service Planification et Observatoire
CS 51015 - 97864 SAINT-PAUL cedex

ou par courriel pendant la durée de l'enquête : plo@mairie-saintpaul.fr, avec pour objet : « Modification du PLU de Saint-Paul sur la zone AU6st de Macabit ».

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations selon les permanences et le planning suivant :

Dates	Heures	Lieux
Lundi 28 janvier	9h-12h	Service Planification et Observatoire – 12, rue Labourdonnais
Mardi 5 février	13h-16h	Mairie de proximité de Bellemène – 7, chemin Pavé Lougnon
Jeudi 14 février	9h-12h	
Mardi 19 février	13h-16h	
Jeudi 28 février	13h-16h	Service Planification et Observatoire – 12, rue Labourdonnais

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 (trente) jours pour transmettre au Maire de la Commune de Saint-Paul le dossier avec son rapport dans lequel figurent les conclusions motivées. Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée par la mairie à Monsieur Le Préfet de la Région et du Département de la Réunion et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif. Le rapport sera tenu à la disposition du public, à la Mairie de Saint-Paul – Direction Prospective Territoriale et Urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à l'issue de l'enquête publique, et également sur le site internet de la Ville à l'adresse <http://www.mairie-saintpaul.re/campaigns/plu/>.